



MUNICIPALITE

PREAVIS N°24/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Lu 24 juin 2024 à 19h	Salle 6 - HDV
COFI - Finances	Me 5 juin 2024 à 18h15	Salle CC
ComEn ² - Environnement et énergie	Je 6 juin 2024 à 18h30	Salle 6 - HDV

TABLE DES MATIERES

1.	Objet du préavis	4
2.	Introduction	4
2.1	Planification générale	4
2.2	Justificatif des besoins et capacités	5
2.3	Choix du site	5
2.4	Pilotage des projets	5
3.	Collège provisoire du SIGE	7
3.1	Préambule	7
3.2	Accord avec le SIGE	7
3.3	Adaptation du projet et procédure	7
3.4	Type de prestation d'ET et de financement du collège	8
3.5	Programme, surfaces et volumes	8
3.6	Descriptif technique	9
3.7	Energie et durabilité	9
3.8	Coût des travaux	10
3.9	Procédure d'autorisation	12
3.10	Marchés publics	12
3.11	Calendrier prévisionnel	12
4.	Exploitation et mobilier	12
4.1	Equipements et mobilier scolaires	12
4.2	Coûts	13
5.	Préau scolaire	13
5.1	Description	13
5.2	Coûts	14
6.	Ascenseur et accès sur la dalle-parking du SIGE	14
6.1	Projet d'ascenseur	14
6.2	Coûts	14
7.	Aspects financiers	15
7.1	Récapitulatif des investissements	15
7.2	Subventions	15
7.3	Plan des investissements	16
7.4	Financement	16
7.5	Prestations propres	16
7.6	Charges d'exploitation	16
7.7	Indemnités pour perte de chiffres d'affaires	16
7.8	Amortissement du crédit	16
8.	Conclusions	17

Lexique

AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
AC&M	Activités créatrices et manuelles
BAT	Bâtiment, Gérance et Energie
COMCO	Commission de construction
COMTEC	Commission technique
COFIL	Comité de pilotage
DA	Direction architecturale
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
DUR	Durabilité
EP	Etablissement primaire
EPS	Etablissement primaire et secondaire
ET	Entreprise totale
FAM	Famille, Education et Sports
Harmos	Harmonisation scolaire intercantonale (concordat)
MO	Maître d'ouvrage
OLED	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
PMR	Personne à mobilité réduite
PDCom.	Plan directeur communal
PPLS	Psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire
SIA	Société des Ingénieurs et Architectes
SIGE	Service Intercommunal de gestion
URB	Urbanisme et Mobilité

Vevey, le 27 mai 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'un montant total de CHF4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE¹. Pour information, le préavis prévoit la valorisation des prestations propres pour un montant de CHF 96'000.— selon le modèle MCH2.

Il fait suite aux préavis traitant du projet de planification de la construction et rénovation du bâti scolaire veveysan. D'une part le préavis N° 16/2022 du 2 mai 2022, concernant une demande de crédit d'études préliminaires destinée à financer les études en lien avec la stratégie générale du projet et d'autre part le préavis N° 15/2023 du 24 avril 2023 traitant d'une demande de crédit d'études, étape 1 pour les projets prioritaires. Il est déposé en parallèle au préavis pour le crédit d'ouvrage N° 23/2024 pour la construction d'un collège modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage.

2. INTRODUCTION

2.1 Planification générale

La planification de la construction et de la rénovation du bâti scolaire prévoit à l'horizon 2034 une augmentation de la capacité d'accueil du bâti scolaire veveysan d'environ 30 classes (50 salles) pour répondre à l'augmentation démographique et offrir un environnement de qualité aux enseignants, aux enseignantes et aux élèves de Vevey. Cette augmentation des capacités sera assurée par le développement de trois périmètres scolaires existants : le site dit du Centre-ville, le site du Rivage et celui de Charmontey.

La planification générale prévoit la création de trois collèges provisoires qui permettront d'une part d'absorber les besoins d'accueil supplémentaires, à court terme et jusqu'à l'horizon 2034 et d'autre part d'effectuer les rocades nécessaires à la rénovation et à la transformation des bâtiments scolaires.

La réalisation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE a pour objectif de permettre la mise en route du programme de rénovations des écoles de la Ville et de garantir aux établissements primaires et primaires-secondaires la mise à disposition pour la rentrée 2025 d'un nombre suffisant de nouvelles salles d'enseignement pour répondre à l'accroissement du nombre d'élèves. Il reproduira le bâtiment réalisé en 2018 en y apportant plusieurs améliorations, notamment sur la circulation et l'accès des élèves. Une procédure de demande de permis de construire avec dispense d'enquête publique est en cours pour permettre la réalisation du bâtiment modifié. Un accord sous forme de convention avec le comité de direction du SIGE² est en cours d'établissement.

Un deuxième collège provisoire devra être réalisé pour permettre le démarrage du programme de rénovation qui débutera par le collège du Clos. Ce second collège provisoire sera un bâtiment modulaire en bois installé à la rue Louis Meyer, en face des Galeries du Rivage, dans le prolongement de la salle del Castillo. Le permis de construire a été délivré le 2 octobre par la municipalité, deux recours ont été déposés et leur traitement est en cours. Un premier appel d'offres à entreprises totales a été effectué qui a été jugé infructueux, les offres reçues ne répondant pas à des conditions impératives et essentielles du cahier des charges. Un nouvel appel d'offres a été lancé, une entreprise totale spécialisée dans ce type d'ouvrage a remporté le marché. La mise en service de ce collège provisoire est planifiée pour la rentrée 2025 sous réserve du traitement des recours. Ce projet fait l'objet d'une demande de crédit d'ouvrage déposée parallèlement au présent préavis.

¹ Parcelle 57 à Vevey

² Propriétaire de la parcelle

Le troisième site, qui accueillera un collège dont la mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2026-2027, est en cours d'évaluation

La mise en service du collège du Clos est planifiée pour la rentrée 2027.

Projets	Groupe de mandataires	Situation	Affectation		2023		2023/2024				2024 / 2025				2025 / 2026				2026 / 2027			
			Initiale	A terme	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24	T4 24	T1 25	T2 25	T3 25	T4 25	T1 26	T2 26	T3 26	T4 26	T1 27	T2 27
Collèges provisoires																						
Provisoire A / mod. bois		Rivage	1P-6P		EP	Et	PP	PP	PC	PC	Mob	Tx	Tx	Tx								
Provisoire C1 / containers		SIGE	7-8P		EP	Et	PP	PP	PC	PC	PC	Mob	Tx	Tx								
Transformations																						
Collège du Clos	A	Centre	1P-8P	7P-8P	EP	EP	PP	PP	Pr	Et	Et	Et	Et	Et	PC	Mob	Tx	Tx	Tx	Tx	Tx	

Extrait calendrier séquence 1 – Rivage – SIGE - Clos

2.2 Justificatif des besoins et capacités

Le collège provisoire sur le site du SIGE comprendra 10 salles de classe, 1 salle des maîtres, 3 salles de dégagement ainsi que 2 salles plus grandes dédiées aux activités spéciales (ACM et sciences). Il sera destiné aux élèves de 7P et 8P.

Aujourd'hui il y a 170 élèves en 5P enclassés dans 9 classes. Ce bâtiment provisoire permettra d'accueillir une éventuelle classe supplémentaire qui pourrait être demandée dans le cadre de l'évolution démographique. C'est-à-dire un total de 9 à 10 classes futures de 7P (rentrée 2025-26) du collège du Clos.

2.3 Choix du site

Le site du SIGE avait déjà été utilisé en 2018-2020 lors de l'incendie du collège des Crossets et pour permettre la rénovation du collège de la Veveysse. L'accord sous forme de convention en cours d'établissement avec le comité de direction du SIGE prévoit la possibilité d'occuper le parking pour une durée minimale de 4 ans (3 ans d'exploitation et 1 année pour le montage/démontage) avec la possibilité de renouveler l'accord d'année en année.

2.4 Pilotage des projets

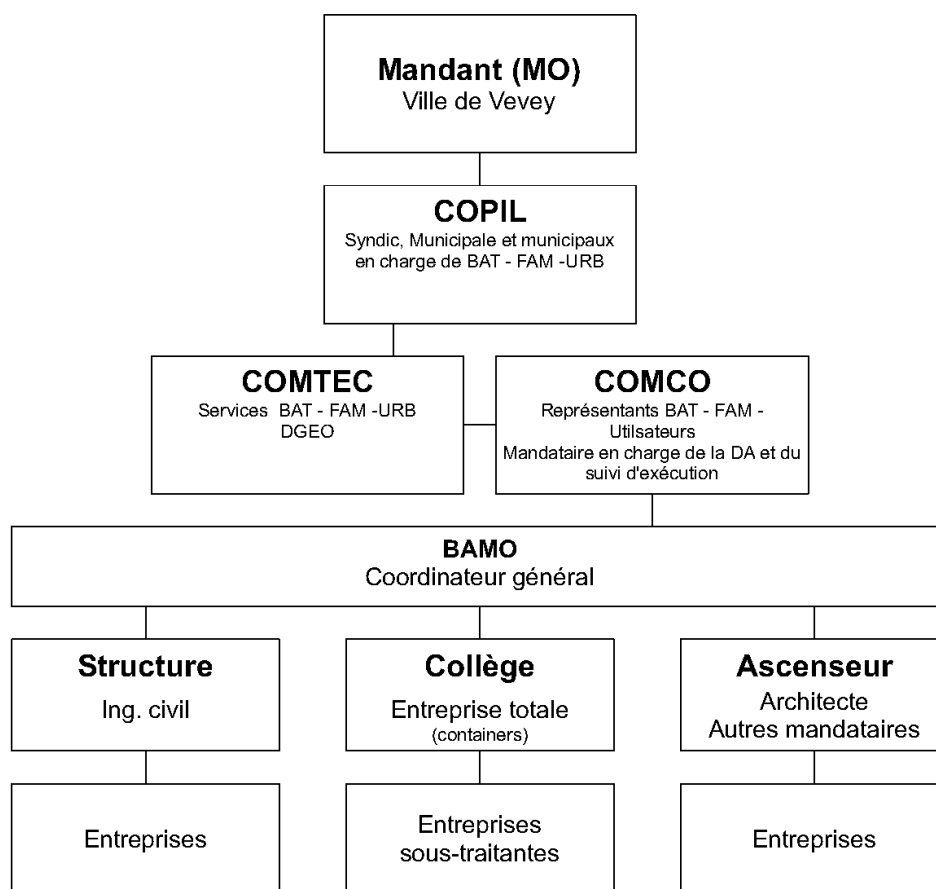
Pour rappel, un groupe de travail constitué par les services communaux concernés, les représentants des directions des établissements primaires et secondaires et ceux de la DGEO a été constitué en automne 2021 (COMTEC) pour établir la stratégie scolaire. La stratégie adoptée et son développement ont été soumis et validés régulièrement par le comité de pilotage (COPIL)³

La réalisation de ce projet nécessitera la constitution d'une commission réduite et réactive (commissions de construction dites COMCO) qui puisse prendre des décisions rapides afin de respecter le délai de réception du collège pour la rentrée scolaire 2025-2026. Cette commission de construction sera constituée d'un représentant du service Bâtiments, gérance et énergie (BAT), d'un représentant du service Famille, éducation et sport (FAM) des directrices des établissements scolaires et du mandataire (AMO) chargé du contrôle de la conformité des prestations des entreprises totales. Cette commission restreinte fera ponctuellement appel aux membres de la COMTEC et aux services communaux pour répondre à des questions spécifiques.

³ Constitué de représentants de la Municipalité (Monsieur le Syndic et les Municipales et Municipaux des services Education, famille et sports, Urbanisme et mobilité, Bâtiments, gérance et énergie) ainsi que les chefs de services et chargés de projet concernés.

Le collège provisoire du SIGE comprend trois parties d'ouvrages distinctes : le collège préfabriqué, un renforcement de la structure du bâtiment du SIGE et la création d'un ascenseur reliant le quai Maria Belgia à la dalle-parking du SIGE. Le collège sera construit par une entreprise totale (ET) spécialisée dans les constructions provisoires et réalisé par assemblage de modules métalliques. L'ascenseur d'accès et le renforcement des structures du bâtiment du SIGE seront réalisés par des mandataires et des entreprises liées contractuellement de façon individuelle au MO.

Pour le collège préfabriqué, un appel d'offres à entreprise totale a été lancé. Quatre offres ont été réceptionnées, elles ont été analysées et évaluées, l'attribution du marché à l'entreprise lauréate est en cours. L'assistant maître d'ouvrage AMO en charge de la procédure d'appel d'offres restera en soutien pour s'assurer du respect des engagements de l'entreprise totale et des règles liées aux marchés publics. Son mandat sera élargi pour coordonner les différentes parties d'ouvrages et les relations avec les projets de rénovations de la dalle-parking prévus par le SIGE.



3. COLLÈGE PROVISOIRE DU SIGE



3.1 Préambule

L'un des trois collèges provisoires nécessaires à la planification de la construction et de la rénovation du bâti scolaire est prévu sur la dalle-parking du SIGE située sur la parcelle 57, au quai Maria-Belgia 18. Ce projet avait déjà été réalisé à la suite de l'incendie du collège des Crosets et maintenu pour permettre la rénovation du collège de la Veveyse. Il bénéficie d'un permis de construire valable (voir point 3.3).⁴

3.2 Accord avec le SIGE

Des contacts avec les représentants du comité de direction du SIGE ont été pris depuis le début de l'année 2023 pour obtenir leur accord sur le renouvellement de ce projet et pour régler les modalités de mise à disposition d'un emplacement sur la dalle-parking SIGE⁵

Alors que l'implantation et la volumétrie du bâtiment seront identiques à celles de 2018, des améliorations seront apportées sur certains aspects qui s'étaient révélés insatisfaisants, notamment la séparation des flux piétons et véhicules permettant de garantir la sécurité des usagers et plus particulièrement celles des écoliers.

L'accès piéton pour les utilisateur-trice-s de l'école se fera par l'escalier existant reliant le bâtiment au quai Maria-Belgia. Un ascenseur sera réalisé à côté de cet escalier pour permettre aux personnes à mobilité réduite l'accès au collège, aux infrastructures sportives et à l'UAPE de l'Aviron. Cette installation restera en service après le démontage du collège provisoire (voir annexe). Une palissade séparera le parking du SIGE des espaces de circulation dévolus aux utilisateur-trice-s du collège, des équipements sportifs et de l'UAP.

3.3 Adaptation du projet et procédure

En se basant sur le retour d'expérience de 2018, des améliorations du projet ont été intégrées. Elles concernent principalement la dimension des salles de classe qui ont été agrandies de 55m² à 68m².

Ces modifications de typologie rendent nécessaire une procédure de demande de permis de construire avec dispense d'enquête publique. Cette procédure est en cours.

⁴ Permis établi en 2018 pour « l'installation de pavillons scolaires provisoires sur la toiture plate du bâtiment du bâtiment ECA 3366b du Service intercommunal de gestion (SIGE) ».

⁵ Les discussions portent notamment sur la compensation des places de parc déplacées du parking et la sécurisation des piétons.

3.4 Type de prestation d'ET et de financement du collège

L'accord avec le SIGE prévoit la mise à disposition du site jusqu'à la rentrée 2028, renouvelables d'année en année. Dans la planification générale, ce collège provisoire sera nécessaire jusqu'à la rentrée 2031, soit 6 ans dès rentrée scolaire 2025. En cas de non-renouvellement de l'accord de mise à disposition du site, le déménagement du collège sera nécessaire.

Les éléments préfabriqués seront achetés par la Ville. Toutefois, des montants de reprise des éléments par l'ET seront prévus contractuellement dans le cas où la Ville n'en aurait plus l'usage.

La demande de crédit faisant l'objet du présent préavis ne tient pas compte d'une éventuelle reprise des éléments par l'ET. Elle correspond au maintien du collège sur le site du SIGE durant 6 ans. Si un déménagement s'avère nécessaire, il devra faire l'objet d'un financement complémentaire.

3.5 Programme, surfaces et volumes

Le programme du projet répond aux besoins scolaires de l'Etablissement primaire et secondaire niveau 7P et 8P. Il permet d'accueillir 16 salles d'enseignement, dont 10 salles de classe pour environ 200 élèves. La surface des salles de classe est d'environ 68 m². Le programme des locaux est réparti comme suit :

Rez-de-chaussée :

Entrée, salles de classe, salle des maîtres, locaux sanitaires inclus WC PMR et local technique.

Étage 1 :

Salles de classe, salles de dégagement, locaux sanitaires et local nettoyage.

Étage 2 :

Salles de classe, salles spéciales (activités créatrices & textiles (AC&T) et arts), salle de dégagement, locaux sanitaires et local nettoyage

N°	Dénominations	Nombres	Surfaces unitaires (m ²)	Totaux (m ²)
Rez				463
	Entrée / distribution verticale	1	33	33
	Distribution horizontale	1	65	65
	Salle des maîtres	1	50	50
	Salles de classe	4	68	272
	Salle découpage maîtres	1	13	13
	1 groupe WC (4 unités au total)	1	13	13
	1 WC maîtres plus PMR	1	4	4
	Local technique chauffage	1	13	13
Etage 1				463
	Distribution verticale	1	33	33
	Distribution horizontale	1	48	48
	Salles de classe	4	68	272
	Salles de dégagement	2	27	54
	2 groupes WC (8 unités au total)	1	27	27
	Local nettoyage	1	13	13
	Local stockage	1	16	16
Etage 2				463
	Distribution verticale	1	33	33
	Distribution horizontale	1	48	48
	Salles de classe	2	68	136
	Salles spéciales	2	82	164
	Salle de dégagement	1	27	27
	2 groupes WC (8 unités au total)	1	27	27
	Local informatique	1	13	13
	Local stockage	1	16	16

3.6 Descriptif technique

Les pavillons métalliques préfabriqués seront superposés sur trois niveaux (R+2) et seront constitués de 99 modules. La capacité est de 16 salles. La distribution de la capacité totale - par rapport à l'école primaire en 2018 - est adaptée à l'école secondaire qui utilisera cette structure.

La dalle-parking du SIGE a été dimensionnée pour le stationnement de véhicules automobiles légers. Une charpente métallique, disposée sous le bâtiment provisoire, reprendra les charges et les reportera sur la structure du parking.

Les modules sont fabriqués, assemblés et équipés sur le site de production puis sont livrés sur le site et mis en place par une autogru. La cadence de montage est de 1 niveau par semaine dont 2 jours de livraison des modules. Les raccordements entre modules et les finitions intérieures sont exécutés sur site. 70% des modules sont préfabriqués en atelier, les travaux sur place sont limités à la liaison entre modules, à l'installation de chauffage, au tirage électrique/informatique et à la pose des panneaux solaires.

Les éléments d'enveloppe sont isolés conformément aux normes en vigueur. Les murs extérieurs sont constitués de panneaux sandwich en acier avec une âme isolante en PIR de 150mm revêtu à l'intérieur d'un panneau en placoplâtre. Les sols ont une finition en lés PVC. La toiture est isolée avec une épaisseur moyenne de 150mm de PIR et les fenêtres sont équipées d'un triple vitrage et de stores à lamelles extérieurs.

Le bâtiment doit respecter toutes les exigences, les normes et les directives en vigueur applicables aux constructions définitives ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon la norme SIA 500. Il sera muni d'une rampe d'accès ainsi que d'un ascenseur intérieur desservant les différents niveaux.

3.7 Energie et durabilité

Mesure plan climat E.A.22/E.A.26 :

E.A.22 :

Interdire les nouveaux systèmes de production de chaleur approvisionnés par de l'énergie fossile (gaz, mazout) lors de tout remplacement/installation de chaudières et contracter une option 100% biogaz lorsqu'une solution renouvelable n'est techniquement pas réalisable.

E.A.26 :

Mettre l'ensemble des bâtiments communaux en télégestion et élaborer une plateforme centralisée de leur gestion et du suivi énergétique.

Le chauffage est assuré par trois pompes à chaleur (PAC), une pour chaque niveau. Celles-ci seront équipées d'un appareil de télégestion permettant leur suivi énergétique.

Des panneaux solaires photovoltaïques en toiture sont prévus pour couvrir une partie des besoins en électricité du bâtiment que ce soit pour la production de chauffage par la PAC, l'éclairage ou les autres consommations électriques. Les besoins en énergie du bâtiment (chaleur et électricité) seront couverts par des sources d'énergie renouvelable contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif de part d'énergie renouvelable dans les bâtiments communaux définis dans le Plan Climat.

Mesure plan climat E.A.25 :

Étudier le potentiel et construire des centrales photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux disposant de toitures adaptées et mettre en place des regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) et des systèmes de stockage si nécessaire.

La surface de la toiture sera exploitée avec la pose de 90 panneaux photovoltaïques de 440Wc minimum et correspond à 175m² environ. Afin de réduire l'incidence d'éblouissement sur les usagers des bâtiments limitrophes, l'orientation privilégiée sera mono orientation shed sud-ouest. Une inclinaison de 15° est à prévoir avec un espace entre shed d'au moins 40cm environ. L'implantation prévue devra intégrer les équipements de protection antichute soit par ancrage sur le bâtiment soit en fixant les dispositifs sur le système de fixation de modules avec une adaptation et calcul des charges nécessaires conformément aux prescriptions SUVA. (si applicable). Ces critères s'appliquent également pour une toiture végétalisée avec une adaptation de la quantité de modules supplémentaires à prévoir en option.

La production annuelle estimée est de 43'000 kWh/an. La consommation annuelle de courant est assurée en partie par cette installation photovoltaïque à travers l'autoconsommation et le refoulement de la production non consommée sur le réseau de distribution. La part d'autoconsommation est estimée à 39%.

Mesure plan climat E.A.5 :

Bannir les ampoules à incandescence des bâtiments communaux, poursuivre l'équipement en LED et en système intelligent à éclairage efficient.

L'ensemble des luminaires seront équipés de source LED. L'éclairage des zones de circulations sera commandé par détecteurs de présence/mouvement et sur temporisateur. Les salles de classe seront équipées de deux groupes d'allumages de pousoirs ON/OFF. Un détecteur de mouvement par salle permettra tout de même de gérer l'extinction automatique du local.

3.8 Coût des travaux

Le démontage et la remise en état du site ne sont pas compris dans les montants faisant l'objet du présent préavis, ils seront intégrés soit au projet dans lequel les modules seront réutilisés soit au prix de rachat des éléments par l'ET.

L'estimation des travaux selon le Code des frais de construction est la suivante, la TVA, au taux de 8.1%, est comprise.

Pour la partie A « travaux préparatoires et renforcement de la structure » l'estimation est basée sur un appel d'offres pour les CFC 211 et 213 et sur le devis général du mandataire pour les autres postes.

A – Travaux préparatoires et renforcement de la structure		
CFC	Désignation des travaux	Montant CHF/TTC
1	Travaux préparatoires	251'000.—
11	Installations de chantier	38'000.—
14	Maçonnerie – béton armé	94'000.—
15	Adaptation du réseau de conduites existant	119'000.—
2	Bâtiment - Structure	244'000.—
213	Structure métallique	244'000.—
4	Aménagements extérieurs	Sous B – Collège provisoire
5	Frais secondaires	Sous B – Collège provisoire
6	Honoraires	66'000.—
	Projet et appels d'offres	26'000.—
	Direction de travaux	40'000.—
	Prestations propres	Sous B – Collège provisoire
7	Réserves	49'000.—
	Réserves sur CFC 1 et 2	49'000.—
	Coût total TTC	610'000.—

Pour la partie B « collège provisoire » l'estimation est basée sur un appel d'offres.

B – Collège provisoire		
CFC	Désignation des travaux	Montant CHF/TTC
1	Travaux préparatoires	45'000.—
13	Installation de chantier	45'000.—
2	Collège	2'353'000.—
21/22	Gros œuvre 1 et 2 – construction modulaire	2'017'000.—
23	Installations électriques	163'000.—
24	Installations de chauffage et ventilation	98'000.—
25	Installations sanitaires	10'000.—
26	Installation de transport	60'000.—
27	Aménagements intérieurs 1	Sous CFC 21/22
28	Aménagements intérieurs 2	Sous CFC 21/22
29	Honoraires ET	5'000.—
3	Equipements d'exploitation	140'000.—
336	Gestion des horloges et informatique communal	30'000.—
375	Sécurité / Mise en passe bâtiment	100'000.—
389	Signalétique / signalisation routière	10'000.—
4	Aménagements extérieurs	126'000.—
40	Aménagements du collège	54'000.—
46	Couvert extérieur / escalier d'accès	72'000.—
5	Frais secondaires	43'000.—
51	Autorisations, taxes, taxes de raccordement	28'000.—
52	Echantillons, essais et reproductions de documents	Sous 2 Collège
53	Assurances	8'000.—
56	Autres frais	7'000.—
6	Honoraires MO	340'000.—
	Projet, procédure et appel d'offres	77'000.—
	Direction travaux et assistance au maître d'ouvrage	126'000.—
	Mandataires spécialisés	30'000.—
	Prestations propres (BAT 0.5 EPT + FAM 0.1 EPT)	96'000.—
	Frais de justice et d'avocat, recours enquête	11'000.—
7	Réserves	267'000.—
	Réserves sur CFC 1, 2, 3 et 4	267'000.—
	Coût total TTC	3'314'000.—

3.9 Procédure d'autorisation

Le projet est au bénéfice d'un permis accordé en 2018. Les modifications qui lui sont apportées font l'objet d'une demande d'autorisation non soumise à enquête publique en cours. L'ascenseur fera l'objet d'une demande de permis de construire.

3.10 Marchés publics

Le marché de construction pour la fourniture et le montage de pavillons métalliques préfabriqués sera soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019) et non soumis aux Accords internationaux (AMP 2012 et Accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne) conformément aux dispositions de l'accord intercantonal du 15 novembre 2019 (AIMP ; BLV 726.91), de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD ; BLV 726.01) du 14 juin 2022, et de son règlement d'application (RMP-VD ; BLV 726.01.1), du 29 juin 2022, entrés en vigueur le 1er janvier 2023.

Les autres marchés de service et construction feront l'objet de demande d'offres conformément aux dispositions en vigueur citées ci-dessus.

3.11 Calendrier prévisionnel

Afin de garantir les délais de mise en service du bâtiment pour la rentrée scolaire 2025, le retour des offres a eu lieu en mars 2024 et les adjudications en mai 2024.

Etudes et planification.....juillet 2024 – octobre 2024
Préfabrication des modules.....novembre 2024 – mars 2025
Travaux préparatoires et structure de renfort.....novembre 2024 – mars 2025
Pose des modules.....mars 2025– mai 2025
Réception du collège.....juin 2025

4. EXPOITATION ET MOBILIER

4.1 Equipements et mobilier scolaires

L'équipement et le mobilier scolaires seront repris dans la mesure du possible du Collège du Clos.

Cependant, plusieurs salles notamment destinées à des activités spéciales devront être complétées voir dédoublées sur deux sites (Modulaire du Rivage et SIGE).

Certains mobiliers scolaires devront être renouvelés en raison de leur vétusté. L'équipement d'affichage numérique frontal fera l'objet de nouvelles acquisitions.

4.2 Coûts

L'estimation des travaux selon le Code des frais de construction est la suivante, TVA au taux de 8.1% (taux en vigueur dès le 01.01.2024) comprise.

C – Exploitation et mobilier		
CFC	Désignation des travaux	Montant CHF/TTC
8	Frais de déménagements	25'000.—
86	Déménagements 7-8P du Clos au SIGE	25'000.—
9	Ameublement et décoration	562'000.—
90	Mobilier et installations scolaires Ecrans ANF Rayonnages	456'000.—
93	Equipements d'entretien	10'000.—
95	Réserves	96'000.—
	Coût total TTC	587'000.—

5. PRÉAU SCOLAIRE

5.1 Description

Le préau non couvert sera situé sur les deux zones mises à l'enquête sur le Quai Maria-Belgia.

Le préau couvert entourera la structure des modules métalliques sur la dalle-parking du SIGE.

Ces espaces de préau (couvert et non couvert) seront fréquentés par environ 200 élèves de 7P et 8P âgés entre 10 et 12 ans environ.

Etant donné que l'accès pompiers et livraisons doit être garanti, les possibilités d'aménagement sont limitées. La problématique du passage des cyclistes à travers le préau est aussi à prendre en compte dans les mesures de sécurisation. L'idée serait de créer quelques éléments de mobilier urbain déplaçables et de les réutiliser dans le cadre de rénovation d'autres préaux après démontage du collège provisoire. Des traçages sur le sol démarqueront les périmètres du préau et peuvent aussi proposer des éléments ludiques.



5.2 Coûts

L'estimation des travaux selon le Code des frais de construction est la suivante, TVA au taux de 8.1% (taux en vigueur dès le 01.01.2024) comprise.

D – Préau scolaire		
CFC	Désignation des travaux	Montant CHF/TTC
4	Aménagements extérieurs	100'000.—
42	Place de jeux	100'000.—
46	Préau couvert	Sous B – Collège provisoire
	Coût total TTC	100'000.—

6. ASCENSEUR ET ACCÈS SUR LA DALLE-PARKING DU SIGE

6.1 Projet d'ascenseur

Un ascenseur extérieur reliant le quai Maria Belgia au niveau supérieur de la dalle-parking sera réalisé pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au collège provisoire, à l'UAPE de l'Aviron et aux installations sportives.

Cette installation sera maintenue après le démontage du collège provisoire. Elle deviendra, avec l'escalier existant, l'accès principal aux installations sportives et à l'UAP. Son étude par un mandataire externe est en cours. L'ascenseur devra répondre à des exigences élevées en termes d'intégration aux bâtiments existants, ces derniers présentant une valeur patrimoniale. Cet équipement nécessitera une procédure de demande de permis de construire avec enquête publique.

Les études et les procédures propres à ce projet ne permettront probablement pas une mise en service simultanée avec l'ouverture du collège à la rentrée 2025. Une solution provisoire permettant l'accès au collège par les personnes à mobilité réduite sera mise en place.

La réalisation de cette infrastructure se fera sur le modèle "traditionnel". Un mandat a été attribué de gré à gré pour les prestations d'architecte conformément au règlement SIA 102 et au respect des valeurs seuils applicables aux prestations de service pour les marchés publics. Des contrats d'entreprises seront établis avec les différents corps de métier intervenant dans la réalisation de cet ouvrage.

6.2 Coûts

Pour la partie E « ascenseur urbain et accès à la dalle-parking du SIGE » l'estimation est basée le devis estimatif du mandataire.

E – Ascenseur urbain et accès à la dalle-parking du SIGE		
CFC	Désignation des travaux	Montant CHF/TTC
1	Travaux préparatoires	40'000.—
10	Démolition - installations de chantier	40'000.—
2	Bâtiment - Ascenseur	178'000.—
21	Gros œuvre 1	82'000.—
22	Gros œuvre 2	19'000.—
23	Installations électriques	16'000.—
26	Ascenseur	49'000.—
27/28	Aménagements intérieurs 1 et 2	12'000.—

4	Aménagements extérieurs	88'000.—
42	Aménagements des accès, quai et ascenseur	88'000.—
5	Frais secondaires	19'000.—
51	Autorisations, taxes, taxes de raccordement	11'000.—
52	Echantillons, essais et reproductions de documents	5'000.—
53	Assurances	3'000.—
6	Honoraires MO	96'000.—
	Architecte - projet	25'000.—
	Architecte et direction de travaux	51'000.—
	Mandataires spécialisés	20'000.—
	Prestations propres	Sous B Collège provisoire
7	Réserves	31'000.—
	Réserves sur CFC 1, 2, 3 et 4	31'000.—
	Coût total TTC	452'000.—

7. ASPECTS FINANCIERS

7.1 Récapitulatif des investissements

A – Travaux préparatoires et renforcement de la structure	CHF	610'000.—
B – Collège provisoire	CHF	3'218'000.—
Prestations propres	CHF	96'000.—
C – Exploitation et mobilier	CHF	587'000.—
D – Préau scolaire	CHF	100'000.—
E – Ascenseur urbain et accès sur la dalle	CHF	<u>452'000.—</u>

Total	CHF	5'063'000.—
Crédit d'études (préavis 16/2022 – Etudes préliminaires)	- CHF	<u>70'000.—</u>
Total de la demande de crédit d'ouvrage	CHF	4'993'000.—

7.2 Subventions

Des demandes de subventions seront effectuées auprès de la Confédération, du Canton et de la Commune pour les aspects énergétiques et de durabilité des projets pour lesquels ces projets sont éligibles.

Ces subventions seront portées en déduction lors du décompte final. Elles sont estimées à CHF 40'000.—.

7.3 Plan des investissements

Le plan des investissements version 20 novembre 2023 prévoit sous :

Rubrique « Objets à engager »

N°164 : Collège provisoire SIGE - Construction - Crédit d'ouvrage -
10 classes (16 salles) CHF 7'166'000.—

7.4 Financement

Il est proposé de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 par le prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026.

7.5 Prestations propres

Selon nos estimations, le suivi pour assurer les tâches de DT / RMO par les collaboratrices et collaborateurs du service Bâtiments, gérance et énergie (BAT) représentent 0.5 EPT/an et 0.1 EPT/an pour le service Famille, éducation et sport (FAM). Le montant pour les ressources internes (EPT) est valorisé financièrement et intégré dans les coûts de l'investissement et refacturé au projet pour un montant de CHF 96'000.— (yc charges sociales).

7.6 Charges d'exploitation

Estimation des charges d'exploitation (courantes et d'entretien) du collège provisoire :

Collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE CHF 50'000.—

7.7 Indemnités pour perte de chiffres d'affaires

Pour la perte de chiffre d'affaires occasionnée par l'installation du collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE (propriété du SIGE), la Ville de Vevey verse au SIGE un montant mensuel de CHF 3'780.— (selon les dernières discussions avec le SIGE), soit un montant de CHF 11'340.— pour l'année 2024 (octobre à décembre).

Total CHF 11'340.—

7.8 Amortissement du crédit

Le crédit demandé de CHF 4'993'000.— sera amorti linéairement, selon les règles du MCH2, de la manière suivante :

- Les travaux préparatoires et le renforcement de la structure d'un montant de CHF 610'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 20'400.— par année.
- Les frais de construction du collège d'un montant de CHF 3'244'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 108'200.— par année.
- Mobilier et installations scolaires d'un montant de CHF 587'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 58'700.— par année.
- Les frais en lien avec la place de jeu d'un montant de CHF 100'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 10'000.— par année.
- Les frais en lien avec l'ascenseur urbain et l'accès à la dalle-parking du SIGE d'un montant de CHF 452'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 15'100.— par année.

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 24/2024, du 27 mai 2024, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'étude et d'ouvrage d'un montant global de CHF 4'993'000.— TTC pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire d'un montant total de CHF 11'340.— au budget 2024 , relatif à la location de la dalle-parking et à l'exploitation du collège provisoire période octobre - décembre :
 - Comptes 526.3161 : CHF 11'340.— ;
6. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 6.1. la location de la dalle-parking et l'exploitation du collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE ;
 - 6.2. charges d'exploitation du collège provisoire.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


DE VEVEY


Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué-e-s : M. Pascal Molliat, Mme Laurie Willommet

Annexe : Dossier de plans du collège provisoire SIGE



ENQUÊTE

SIG-ARC-ENQ-04.001

PLAN SITUATION

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte

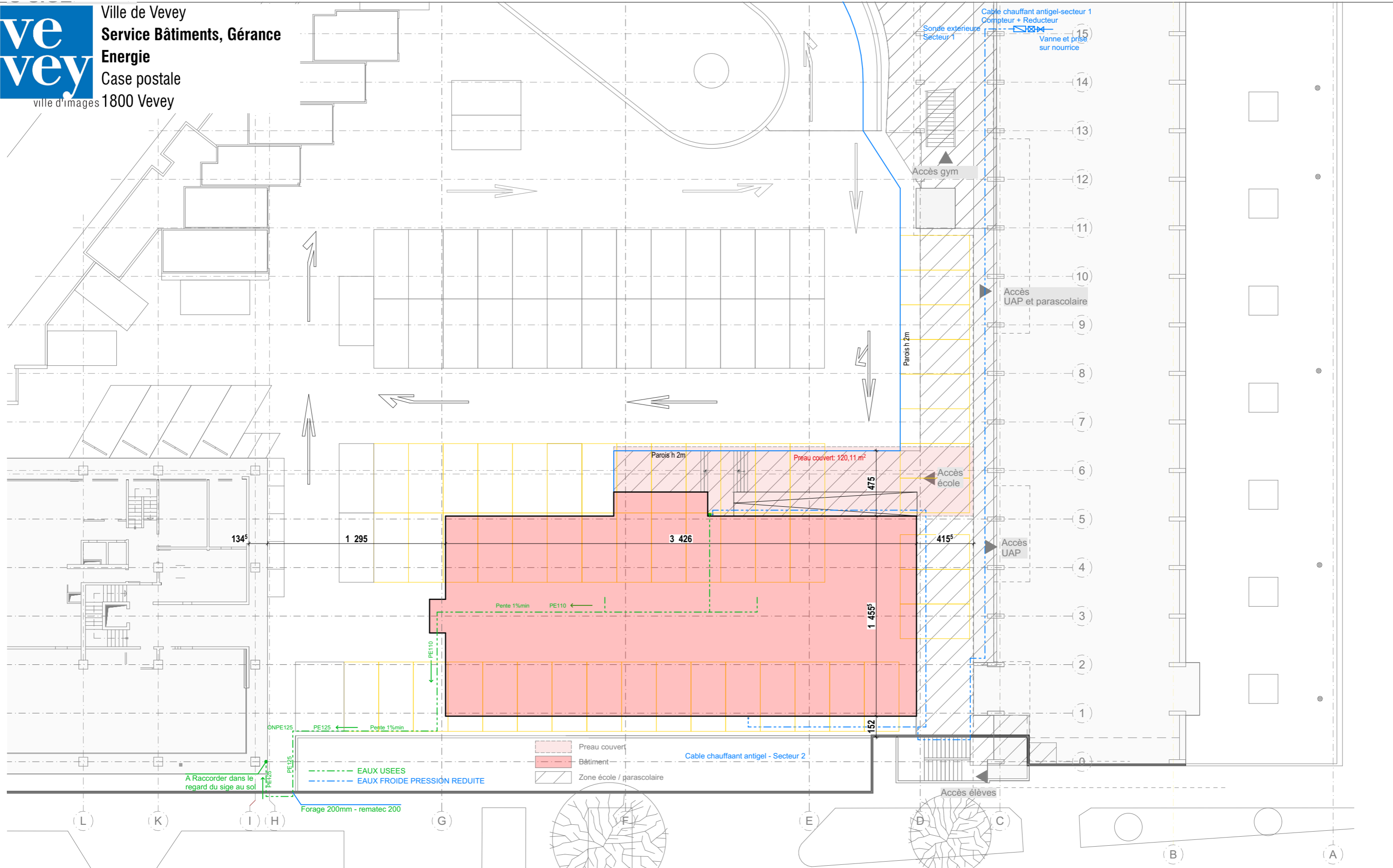


ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottrex Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57

Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:500



ENQUÊTE SIG-ARC-ENQ-04.002 AMENAGEMENT EXTERIEURES Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire Le propriétaire L'architecte

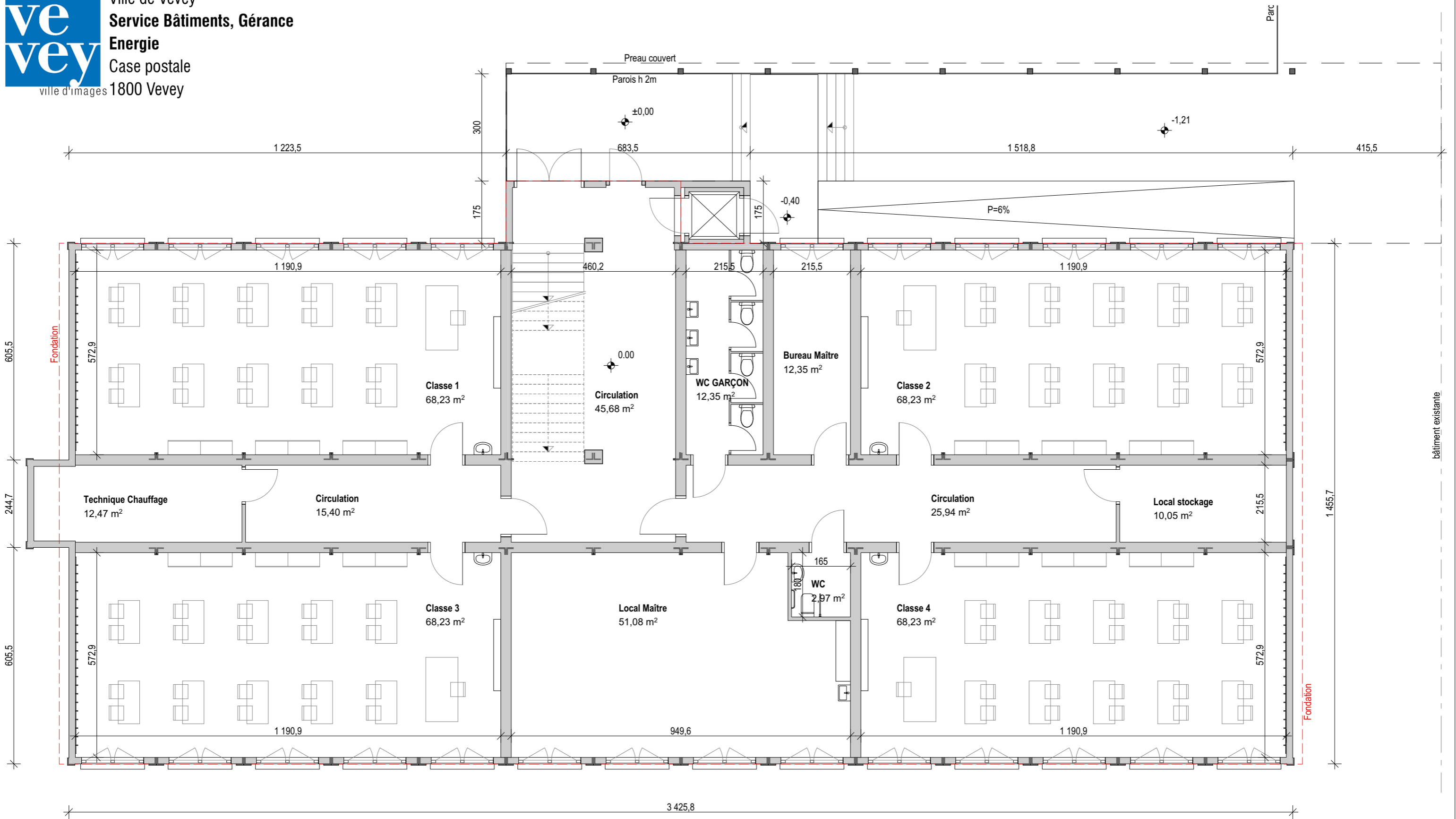
ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottrex Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE
 Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57

Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:250



Ville de Vevey
 Service Bâtiments, Gérance
 Energie
 Case postale
 1800 Vevey



ENQUÊTE SIG-ARC-ENQ-04.003

REZ DE CHAUSSÉE

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte



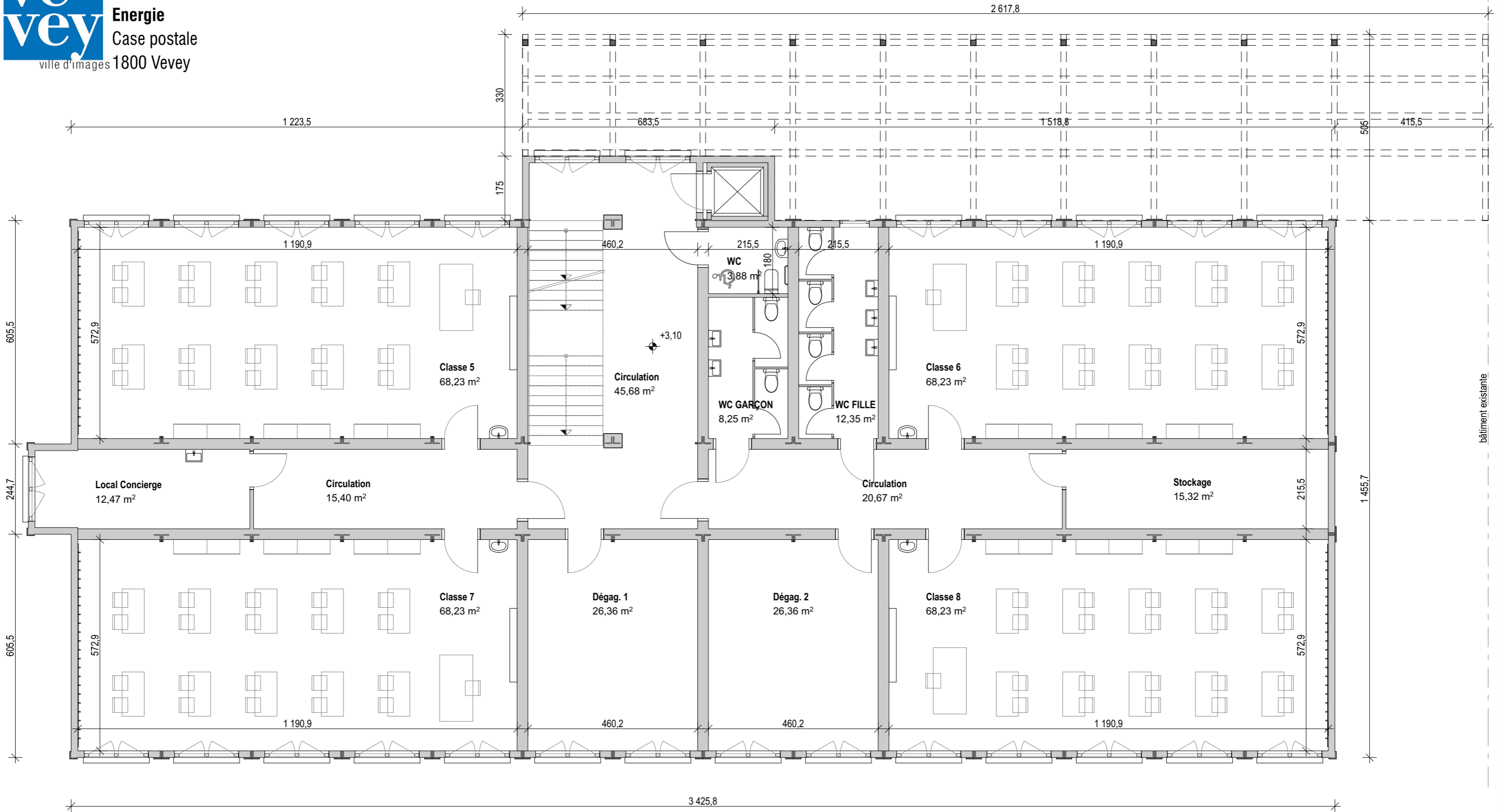
ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottreux Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57



Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100



ENQUÊTE SIG-ARC-ENQ-04.004

ETAGE 01

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte



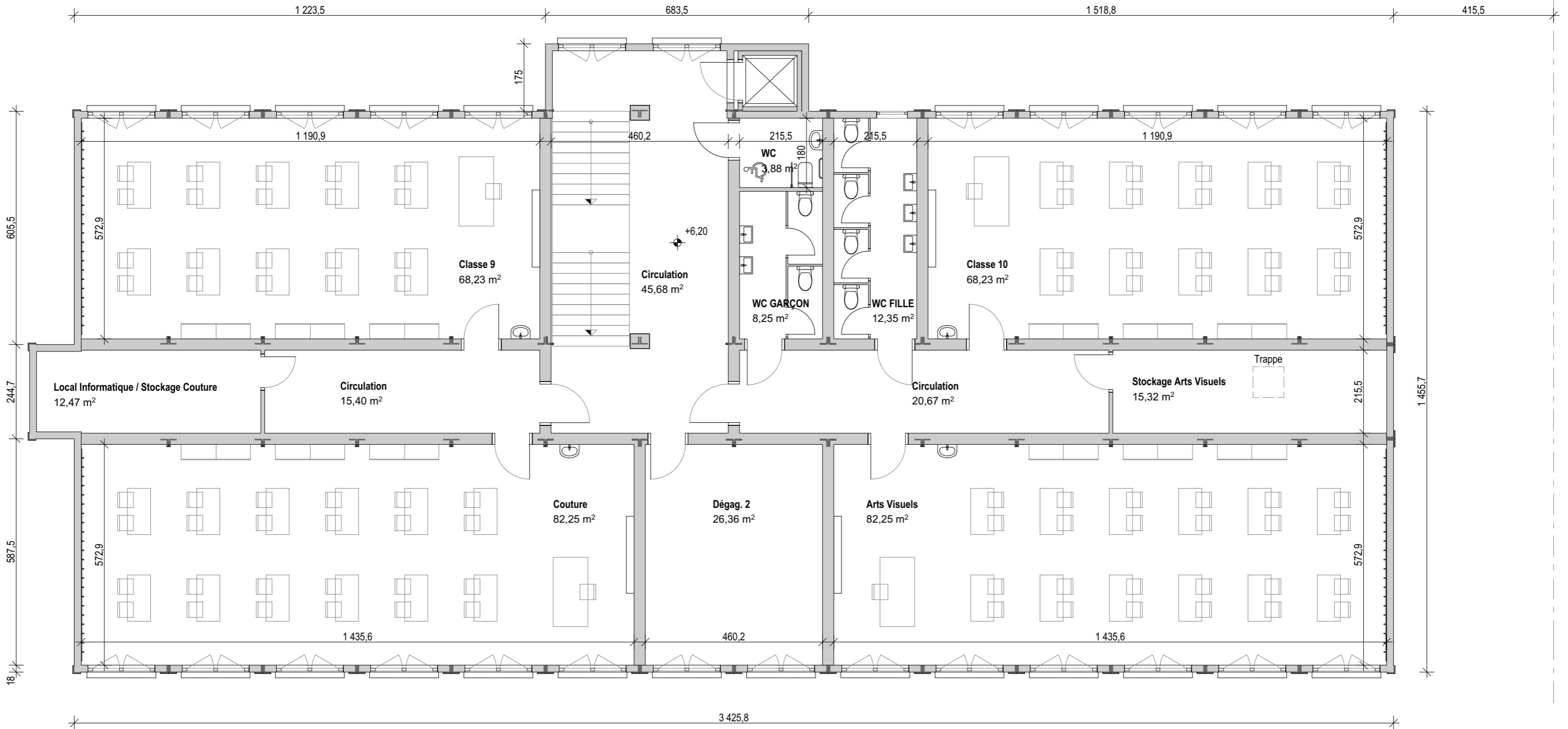
ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottreux Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57



Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100



ENQUÊTE SIG-ARC-ENQ-04.005

ETAGE 02

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte



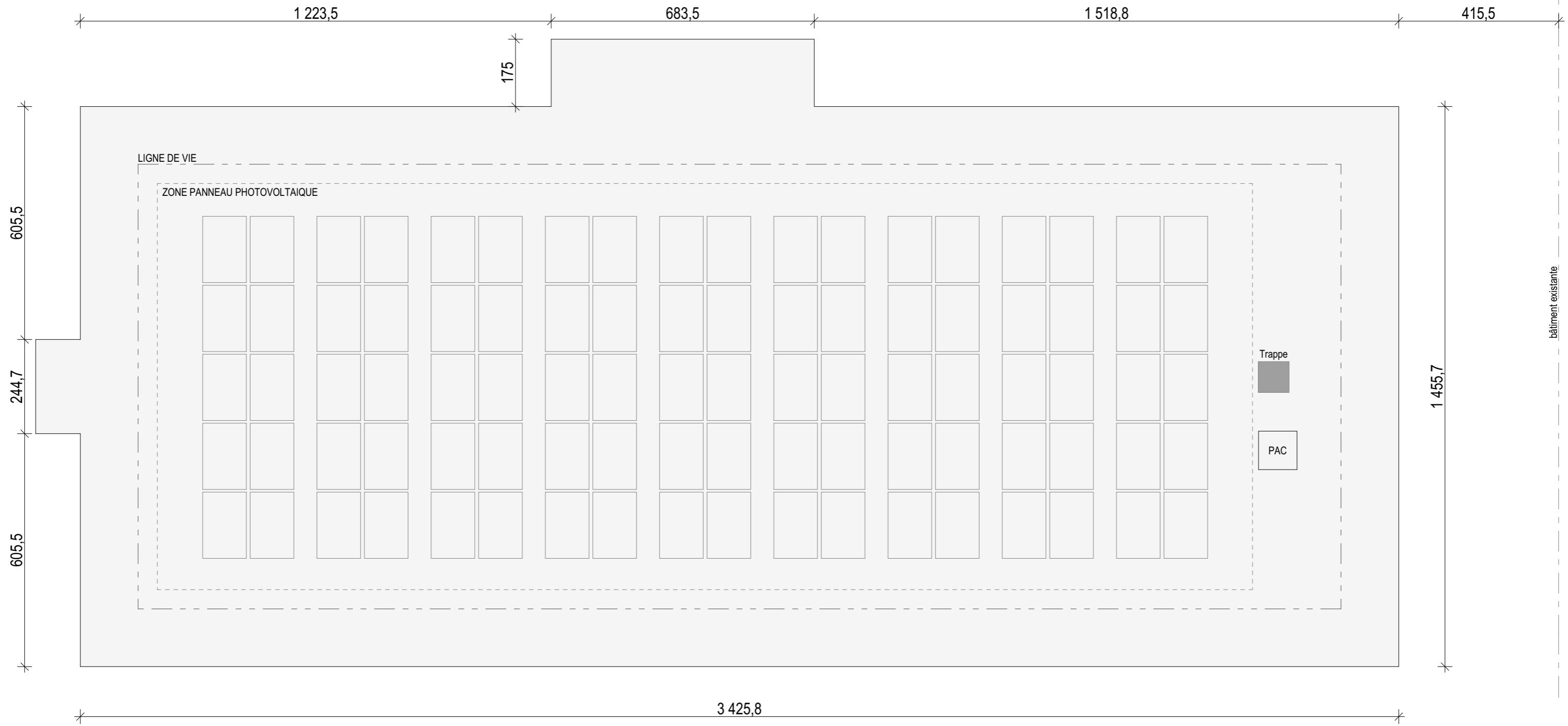
ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottreux Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57



Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100



ENQUÊTE SIG-ARC-ENQ-04.006

TOITURE

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte



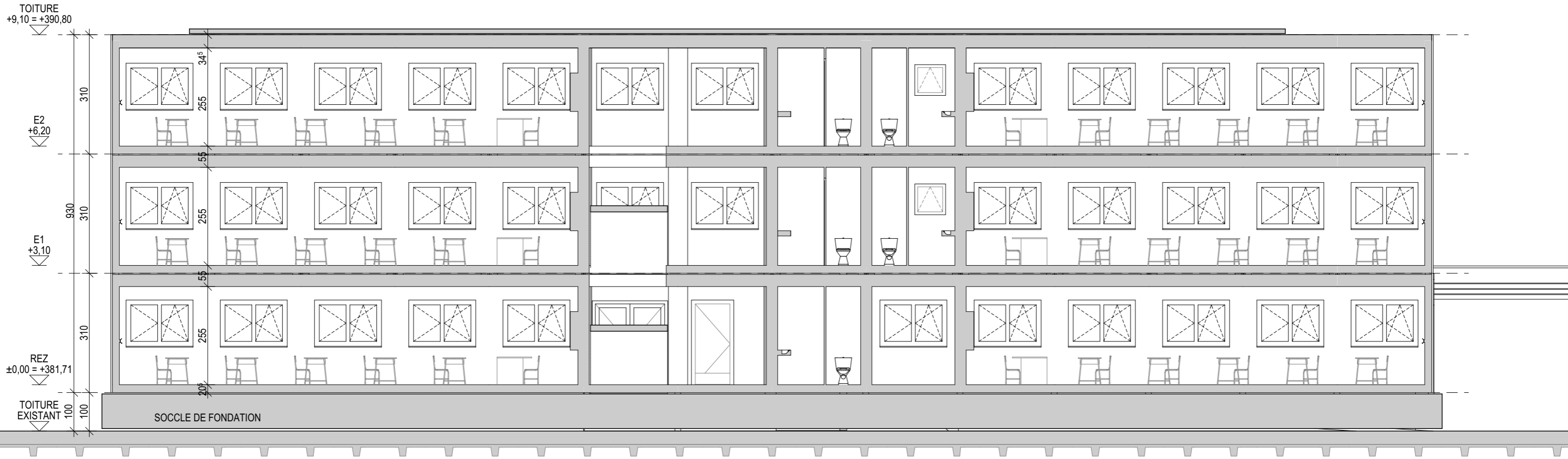
ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottreux Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57



Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100



Coupe AA

ENQUÊTE

SIG-ARC-ENQ-04.007

COUPE A

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte

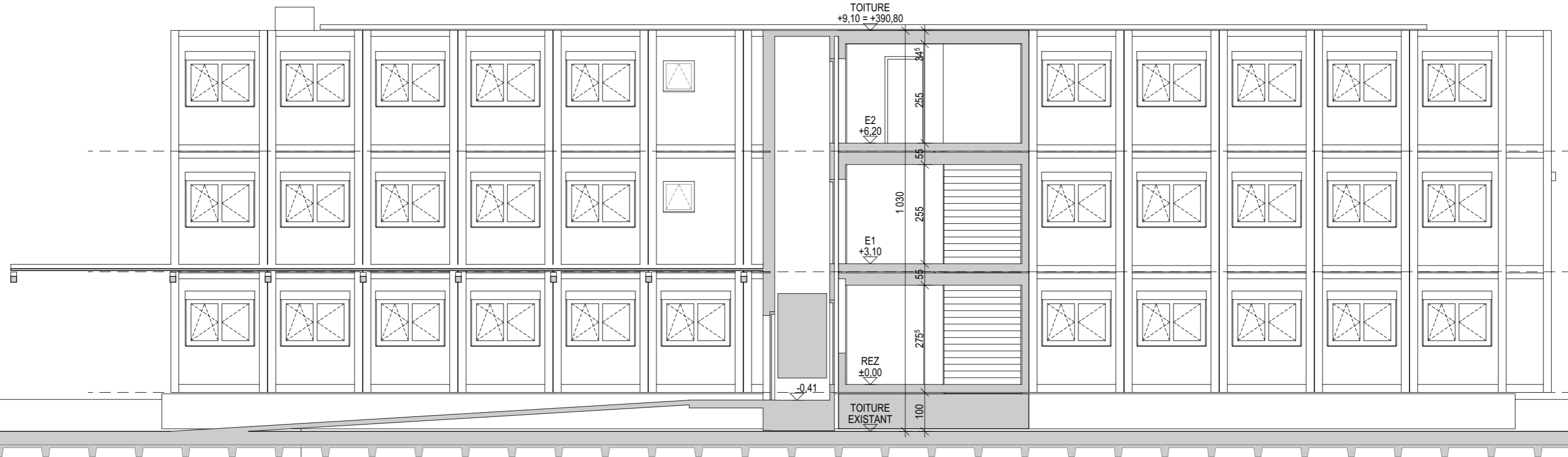


ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottreux Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57

Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100



Coupe BB

ENQUÊTE

SIG-ARC-ENQ-04.008

COUPE B

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte

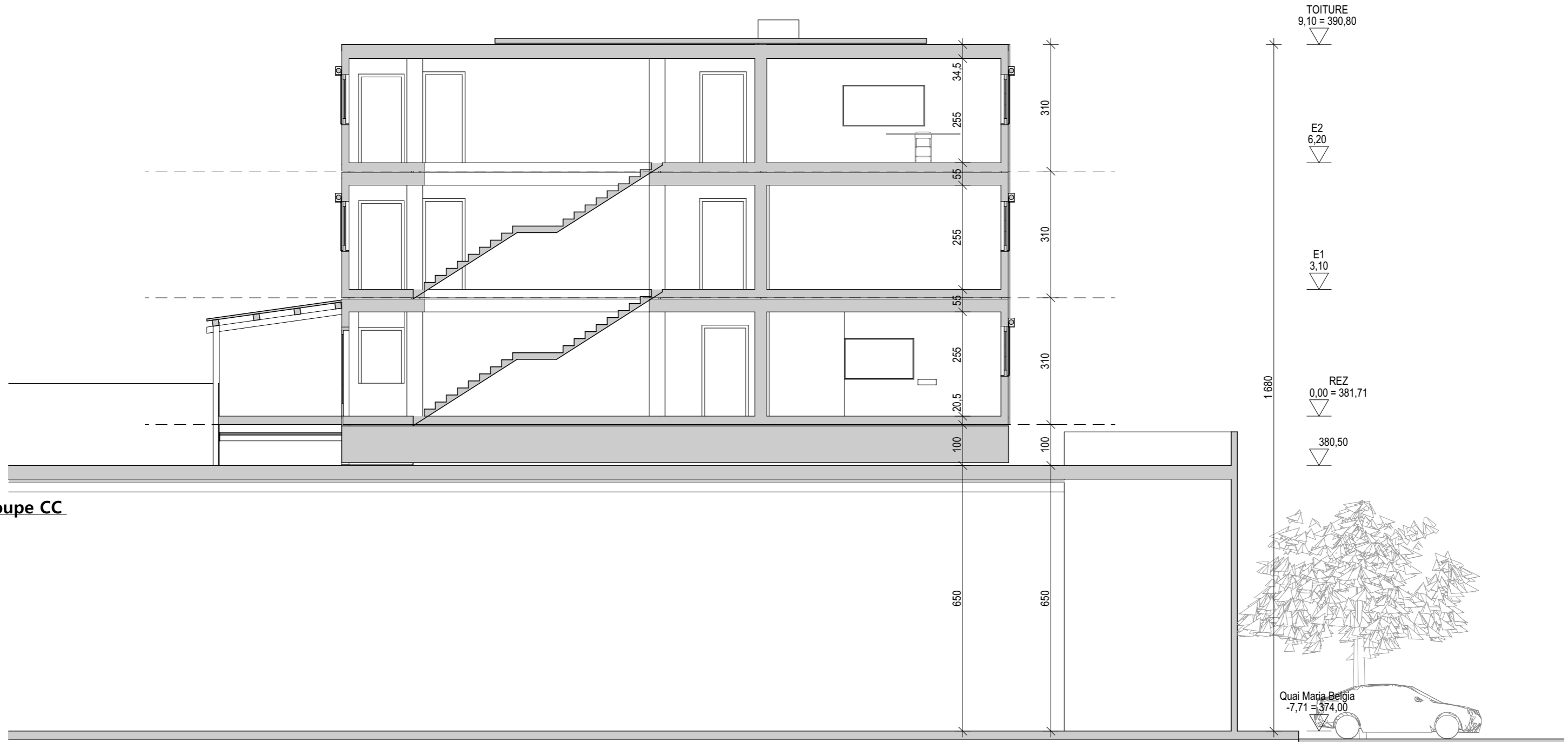


ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottrex Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57

Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100



Coupe CC

ENQUÊTE

SIG-ARC-ENQ-04.009

COUPE C

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte

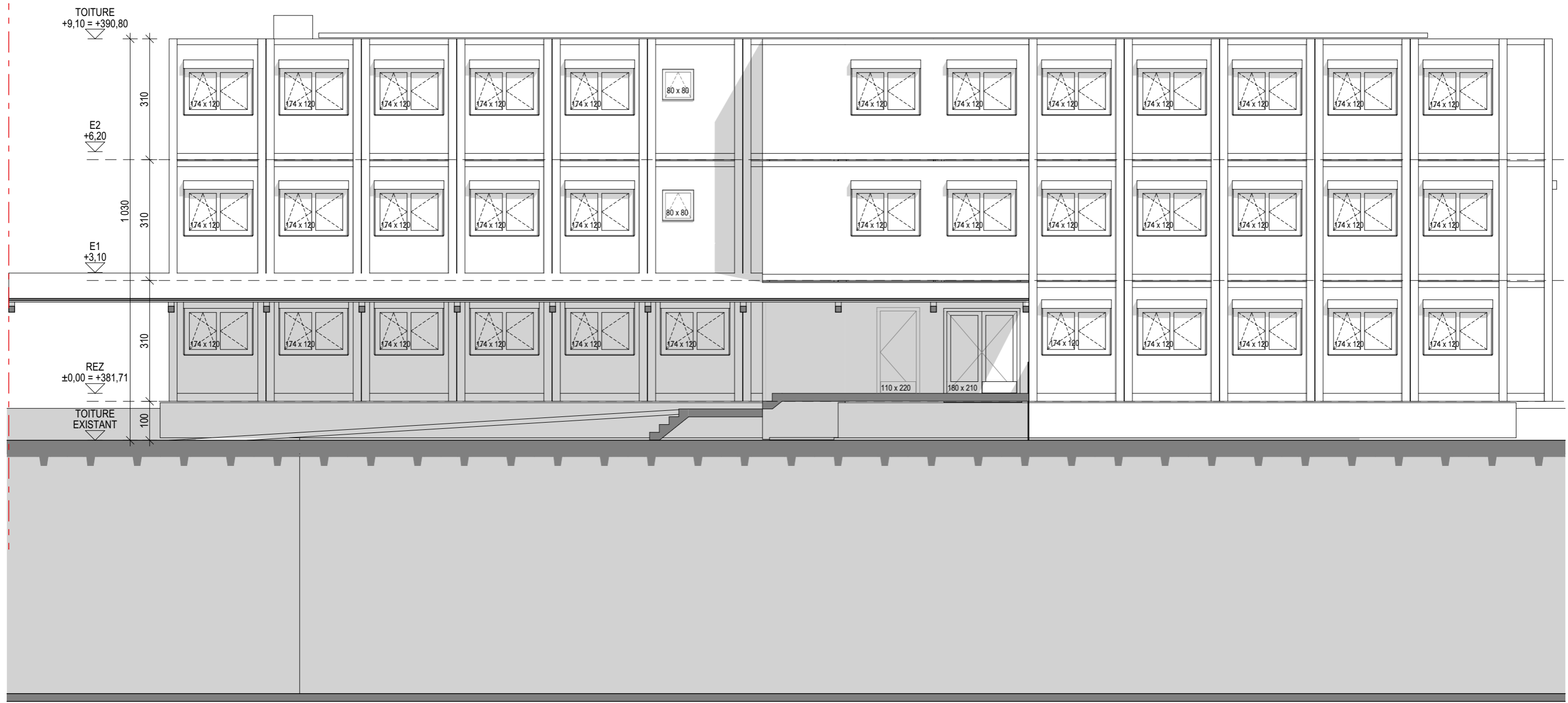


ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottreux Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57

Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100



Façade Nord

ENQUÊTE SIG-ARC-ENQ-04.010

FAÇADE NORD

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte

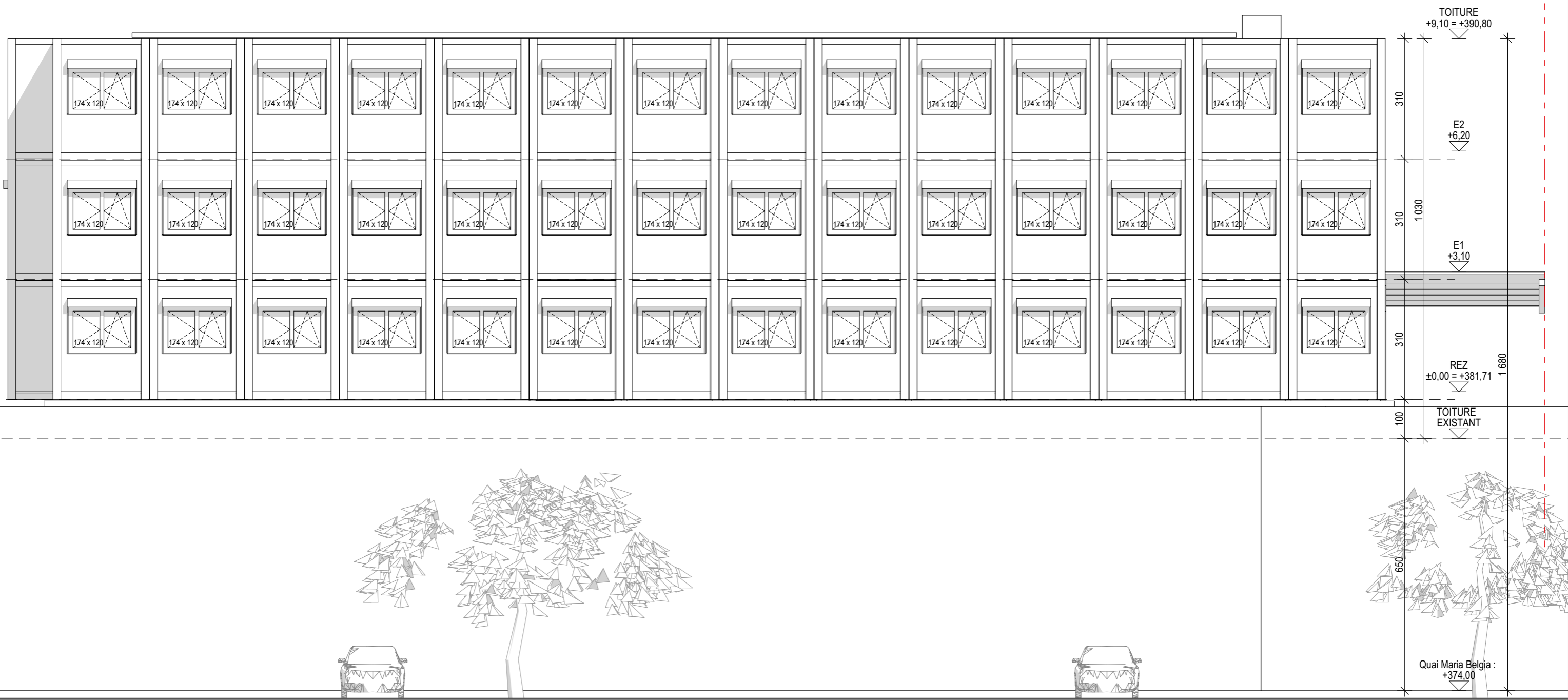


ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottreux Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch


COMMUNE VEVEY - SIGE

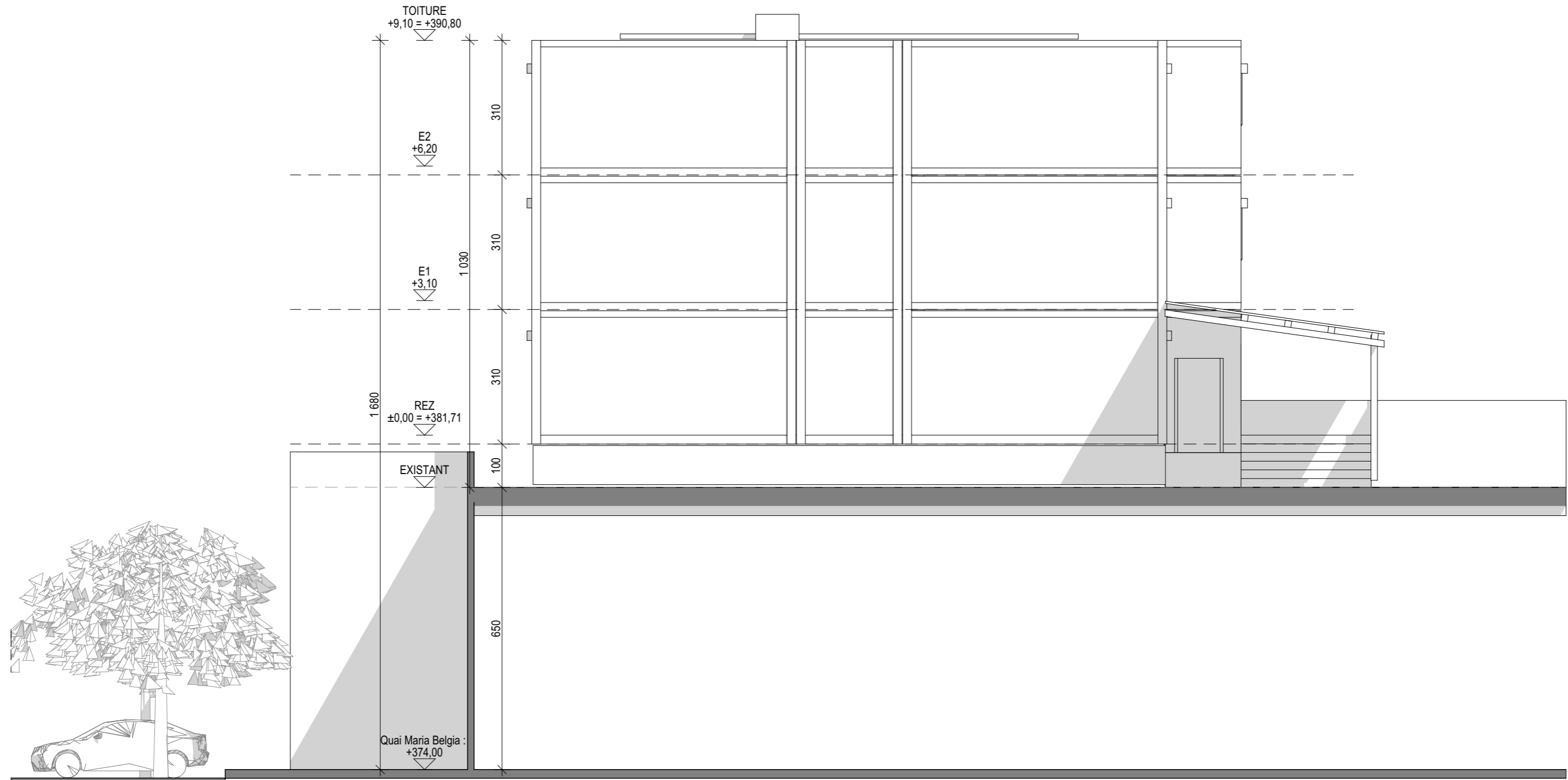
Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57

Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100




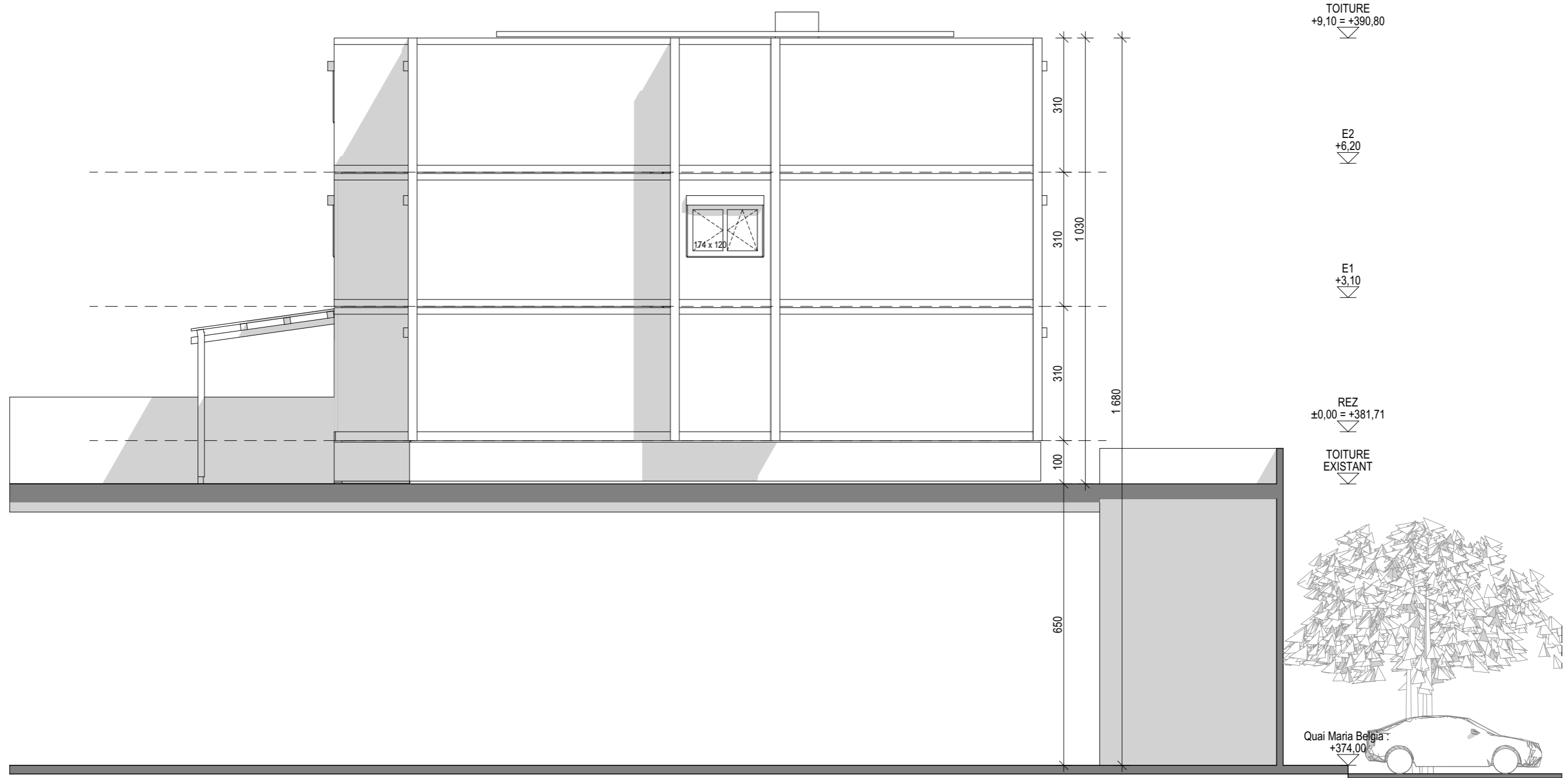
Façade Sud

ENQUÊTE	SIG-ARC-ENQ-04.011	FAÇADE SUD	Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire		Le propriétaire	L'architecte
	ARCHITECTE Brönnimann & Gottreux Architectes SA Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY T : +41 21 922 29 47 info@archibg.ch www.archibg.ch	COMMUNE VEVEY - SIGE Construction école provisoire QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57	Date : 28.03.2023 Modif. : - Dessin : GS Format : A3 Echelle : 1:100			



Façade Est

ENQUÊTE	SIG-ARC-ENQ-04.012	FAÇADE EST	Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire	Le propriétaire	L'architecte
 ARCHITECTE Brönnimann & Gottreux Architectes SA Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY T : +41 21 922 29 47 info@archibg.ch www.archibg.ch	COMMUNE VEVEY - SIGE Construction école provisoire QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57	Date : 28.03.2023 Modif. : - Dessin : GS Format : A3 Echelle : 1:100			



Façade Ouest

ENQUÊTE SIG-ARC-ENQ-04.013

FAÇADE OUEST

Le maître de l'ouvrage / Le propriétaire

Le propriétaire

L'architecte



ARCHITECTE
 Brönnimann & Gottrex Architectes SA
 Rue des Tilleuls 2, CH - 1800 VEVEY
 T : +41 21 922 29 47
 info@archibg.ch
 www.archibg.ch

COMMUNE VEVEY - SIGE

 Construction école provisoire
 QUAI MARIA BELGIA 16 - 18, 1800 VEVEY, PARCELLE 57

Date : 28.03.2023
 Modif. : -
 Dessin : GS
 Format : A3
 Echelle : 1:100